

Rapport préliminaire

Le compte de l'exercice 2017 est le dix-huitième rendu par le caissier communal, M. Claude Gagnebin, nommé par le Conseil communal en date du 25 avril 2000 et entré en fonction le 13 juillet 2000.

Les comptes de l'exercice précédent ont été approuvés par le Conseil communal du 24 avril 2017 et par le Conseil général du 26 juin 2017. Ils ont été apurés par le Service des communes du Canton du Jura le 19 septembre 2017.

Une révision de caisse inopinée a été effectuée le 17 novembre 2017 par les vérificateurs des comptes et aucune remarque particulière n'a été signalée, si ce n'est une tenue exacte des comptes.

Budget 2017

Le budget annuel prévoyait une quotité communale et la perception des taxes conformément au tableau suivant :

a)	Impôt sur le revenu et la fortune			2,15
b)	Taxe immobilière (sur valeurs officielles)			1,2 ‰
c)	Taxe d'exemption du Service du feu (sur impôt d'Etat : min. Fr. 20.-/max. Fr. 500.-)			5,0 ‰
d)	Taxe des chiens, par animal et par ménage	au village	Fr.	60.00
		dans les métairies (1 ^{er} chien)	Fr.	30.00
		(2 ^{ème} chien et plus)	Fr.	100.00
e)	Taxe des ordures (TVA non comprise)			
	Taxe de base par ménage		Fr.	130.00
	Réduction de 50 % pour les ménages à l'AVS et les familles monoparentales		Fr.	65.00
	Taxe de base pour les industries, restaurants et résidences secondaires		Fr.	130.00
	Taxes de base pour les indépendants et agriculteurs		Fr.	110.00
	Taxe d'enlèvement par végébox	120 L	Fr.	6.34
	Prix de l'élimination des déchets en conteneurs (prix fixé par le Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes)	240 L	Fr.	12.69
		800 L	Fr.	42.31
	Prix de vente des sacs à ordures	17 L	Fr.	0.93
	(prix fixé par le Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes)	35 L	Fr.	1.85
		60 L	Fr.	3.19
		110 L	Fr.	5.93
f)	Prix de l'eau pour abonnés ou non abonnés (TVA non comprise)	le m ³	Fr.	2.60
g)	Prix de l'eau pour les abonnés desservis par la STEP (TVA non comprise)	le m ³	Fr.	4.85
	Taxe de prise en charge des eaux usées des résidences secondaires (fosses étanches)		Fr.	50.00
	Taxe de prise en charge des eaux usées des résidences permanentes sises dans le reste du territoire		Fr.	70.00

	Emolument de contrôle par bâtiment hors PGC		Fr.	30.00
h)	Prix de l'heure pour travaux	en cas d'activité principale et annexe	Fr.	25.00
i)	Jetons de présence, par séance	pour Conseil communal,	Fr.	40.00
		Conseil général et commissions communales	Fr.	20.00
j)	Vacations	tarif horaire	Fr.	25.00
		par demi-journée	Fr.	75.00
		par journée entière	Fr.	150.00
k)	Frais de déplacements		Fr.	0.65/km
l)	Intérêts moratoires sur les montants en extances	selon hypothèque en 1er rang de la BCJ		

Remarque préliminaire

Le budget 2017, accepté par le Conseil général le 12 décembre 2016, prévoyait des charges pour Fr. 5'915'550.00 et des produits pour Fr. 5'874'950.00 soit un excédent de charges de Fr. 40'600.00.

Au bouclage provisoire de l'exercice 2017, le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de produits de Fr. 278'811.86.

Devant cette situation et en prévision des importants investissements qui sont en cours, comme la construction de l'Espace communal « Les Bois », les travaux du Syndicat de chemins Les Bois 2, le Conseil communal a constitué une provision de Fr. 250'000.00 pour le financement des investissements à venir. Suite à cette opération, le résultat du compte d'administration présente un excédent de revenus de Fr. 28'811.86.

Compte de fonctionnement

L'ensemble des dépenses avant l'affectation aux provisions représente Fr. 6'394'563.89, soit une différence de Fr. 229'013.89 soit 3.87% de supplément de dépenses par rapport au budget. L'excédent de produits est une nouvelle fois dû principalement aux revenus du chapitre des impôts. L'ensemble des revenus des impôts est supérieur aux prévisions pour une somme d'environ Fr. 425'450.00. L'augmentation des impôts pour les années antérieures représente quant à elle environ Fr. 241'200.00 et les partages d'impôts environ Fr. 36'400.00. Avec le système de taxation post-numerando, la taxation définitive des contribuables n'est effective qu'une année, voire 2 années après l'année de taxation. Dans le détail, on peut signaler des recettes ou économies réalisées sur les postes suivants :

No de compte	Libellé	Montant
240.314.01	Entretien du réseau des chemins	Fr. -38'658.00
	L'ensemble des travaux prévus en 2017 n'a pas été réalisé.	

No de compte	Libellé	Montant
1200.311.00	Inhumations – Achat de matériel	Fr. -16'578.00
	L'achat d'un nouveau columbarium prévu en 2017 est étalé sur 2 années en raison de la livraison tardive du monument.	
662.366.00	Subvention pour les logements	Fr. -30'600.00
	Le versement des subventions pour les nouveaux logements se fait au moment où le montant des taxes communales est arrêté. Celles-ci dépendent de la fixation des valeurs officielles et valeurs incendie des immeubles. Le paiement de la subvention est reporté sur le budget 2017.	
865.420.00	Vente de terrain	Fr. -20'655.00
	Vente d'une parcelle de terrain non prévue au budget	
910.400.01	Impôt sur le revenu des personnes physiques	Fr. -84'965.00
	Malgré des prévisions optimistes, le revenu des personnes physiques est supérieur au montant des prévisions. Par rapport à l'année précédente, cette différence est cependant plus petite.	
910.400.04	Impôts des travailleurs frontaliers	Fr. -13'741.00
	La répartition des impôts des travailleurs frontaliers étant faite sur les chiffres de l'année précédente, celle-ci connaît en 2017 une augmentation.	
910.401.01	Société anonymes et coopératives	Fr. -18'563.00
	L'impôt sur le revenu des personnes morales est légèrement supérieur aux prévisions, Par rapport à 2016, on remarque cependant un fléchissement du revenu des impôts des personnes morales.	
911.400.	Augmentation des années antérieures (Personnes physiques et morales)	Fr. -141'187.00
	Si les augmentations des impôts des années précédentes restent appréciables, il faut tenir compte également des diminutions. Une révision de la taxation d'une seule personne morale annule la différence positive de ce chapitre.	

Dépassements de crédits et crédits budgétaires complémentaires

Durant l'année 2017, les dépenses suivantes ont été votées :

No de compte	Libellé	Compétence	Type de dépense	Montant
112.30.01	Commissions	CG	Dépassement	Fr. 7'248.75
	Les travaux de construction de la nouvelle halle de gymnastique ont mobilisé d'avantage les membres de la commission de construction de ce nouveau complexe.			
116.304.00	Caisse de pension	CG	Dépassement	Fr. 30'789.85
	Le montant des cotisations à la caisse de pension suite à la réadaptation des salaires du personnel socio-éducatif a connu une forte augmentation. Celle-ci est compensée en partie par les cotisations paritaires payées par les employés.			
130.318.04	Emoluments	CG	Dépassement	Fr. 4'418.35
	L'activité de la construction dans notre commune est toujours importante. De nombreux émoluments sont payés au services cantonaux. Ceux-ci sont refacturés par la suite aux requérants.			
200.315.00	Entretien des véhicules	CG	Dépassement	Fr. 8'8771.80
	Le tracteur communal commence à connaître quelques pannes. Il devrait être changé d'ici quelques temps.			
341.314.00	Entretien des immeubles	CG	Dépassement	Fr. 1'650.35
	Le poste de commandement de la PC a été repris par l'Office de la Protection civile cantonale. Dans le cadre des contrôles, elle a fait procéder à quelques modifications Dans le cas particulier, il s'agit de l'adaptation de la ventilation de la cuisine qui ne pouvait pas être démontée dans les délais en cas d'occupation de l'abri.			
5100.300.00	Commission scolaire	CG	Dépassement	Fr. 4669.45
	La gestion de l'école primaire a nécessité plus d'investissement de la part des membres de la commission d'école durant cette année.			
5100.301.00	Patrouilleurs scolaires	CG	Dépassement	
	A la demande de la commission d'école, une surveillance du passage près du Restaurant de l'Ours a été mise en place. Ce poste était comptabilisé précédemment dans les frais de transports scolaires, ce qui ne correspondait pas à la réalité.			Fr. 4'827.25
5100.316.00	Loyer salle TM	CC	Crédit complémentaire	Fr. 2'500.00
	En raison de la démolition de l'ancienne halle, il a fallu prévoir une nouvelle salle de gymnastique. Si certaines leçons sont données dans la salle polyvalente de la			

	Fondation Gentit, certaines leçons doivent être données dans des locaux appropriés. La commune de La Ferrière a mis ses installations à disposition pour une somme symbolique.		
5110.314.00	Bâtiments scolaires CG	Dépassement	Fr. 11'232.00
	En fonction des besoins de l'école et du chantier de la nouvelle halle de gymnastique, l'accès à l'école pour le bus scolaire a été modifié. De même, la facture relative aux installations électriques des nouveaux tableaux interactifs comprenait également des travaux concernant l'entretien de l'immeuble en général. L'ensemble de cette dernière facture a été passé dans le compte de fonctionnement.		
820.331.00	Dépréciation du patrimoine administratif CG	Dépassement	Fr. 15'265.00
	A l'occasion de renouvellements d'emprunts, il a été prévu de nouveaux montants d'amortissements. Le budget 2018 sera revu en conséquence.		
Pour information			
665	Crèche communale	Résultat du déficit	Fr. 338'791.95
	Budget		Fr. 302'800.00
6651	UAPE	Résultat du déficit	Fr. 44'688.15
	Budget A partir de 2016, la prise en charge de l'excédent de charges des structures d'accueil est pris en compte en fonction d'autres critères. L'excédent de charges des structures d'accueil de notre commune peut bénéficier d'une prise en charge complète de la part du canton.		Fr. 86'350.00

Services communaux

Traitement des déchets

Il s'agit du 6^{ème} exercice comptable avec le principe de la perception de la taxe au sac et du 3^{ème} exercice avec l'introduction généralisée de la taxe au sac pour les Franches-Montagnes. Le résultat de cette seconde année de collaboration laisse apparaître un excédent de produits de Fr. 7'904.10, montant qui a permis de résorber totalement le découvert existant des années précédentes. Ce résultat ne tient pas compte de l'inventaire des sacs en réserve dans nos stocks. Il ne représente pas l'exact excédent de produits du compte des déchets. De plus, avec la pratique, le Syndicat des communes des Franches-Montagnes a décidé de baisser la rétribution des collectivités car le tonnage des déchets n'est pas en rapport avec le produit de la vente des sacs.

Au 31 décembre 2017, le fonds du Service des déchets s'élève à **Fr. 2'866.42** alors qu'il présentait un découvert de **Fr. 5'040.33** au 31 décembre 2016.

Traitement des eaux usées

Le compte de l'épuration présente un excédent de produits de Fr. 86'386.45. Le budget 2017 prévoyait un excédent de produits de Fr. 26'350.00. Le résultat est donc supérieur aux prévisions. Le fonds STEP s'élève au 31 décembre 2017 à **Fr. 351'354.83** alors qu'il s'élevait à **Fr. 265'268.38** au 31 décembre 2016.

Service des eaux

Le service des eaux présente un excédent de charges de Fr. 52'280.35. Le budget prévoyait un excédent de produits de Fr 17'500.00. Suite à plusieurs fuites d'eau sur la conduite du Bas du Village, il a fallu établir une nouvelle conduite et des nouveaux raccordements d'eau. Conformément au règlement communal, en cas de changement de tracé de la conduite, les frais relatifs à la modification des raccordements sont à la charge de la collectivité. Pour ces travaux, le Conseil communal a racheté un tronçon de conduite qui avait été aménagé par un privé. Contrairement à l'année passée, le montant des taxes de raccordement est inférieur aux prévision du budget.

Le fonds des eaux s'élève à la fin 2017 à **Fr. 295'109.53** alors qu'il s'élevait à **Fr. 347'116.58** au 31 décembre 2016.

Compte des investissements

Durant l'année 2017, nous avons effectué des dépenses d'investissements pour un montant de Fr. 2'490'878.30. Les recettes d'investissements s'élèvent à Fr. 522'215.85, l'investissement net est donc de Fr. 1'968'662.45.

Les dépenses d'investissements sont les suivantes :

Nouveau syndicat de chemins Les Bois 2

Contribution en qualité de propriétaire	Fr.	6'404.00
---	-----	----------

Remplacement des tableaux noirs de l'école

Dépenses	Fr.	65'953.45
----------	-----	-----------

Projet Espace communal Les Bois

Crédit no 2 (honoraires d'architectes)	Fr.	609'440.65
--	-----	------------

Crédit Espace communal Les Bois	Fr.	1'471'383.90
---------------------------------	-----	--------------

Rachat d'une parcelle de terrain de l'Orée

	Fr.	120'000.00
--	-----	------------

Service des déchets

Achat de sacs à ordures	Fr.	17'013.65
-------------------------	-----	-----------

Service du feu

Achat d'un nouveau véhicule	Fr.	94'500.00
-----------------------------	-----	-----------

Service de l'alimentation en eau

Conduite d'eau Le Peu-Claude Le Boéchet	Fr.	14'315.45
---	-----	-----------

Conduite d'eau Le Bois Français Chez Jeune-Jean	Fr.	<u>91'867.20</u>
---	-----	------------------

INVESTISSEMENTS NETS	Fr.	2'490'878.30
----------------------	-----	--------------

Les recettes d'investissements se présentent comme suit :

Service de l'école

Prélèvement sur réserve financière	Fr.	65'953.45
------------------------------------	-----	-----------

Le Plane Percé /Derrie lai Bâme

Vente de parcelles	Fr.	99'960.00
--------------------	-----	-----------

Lotissement de l'Orée

Vente de parcelles	Fr.	166'500.00
--------------------	-----	------------

Services communauxService des déchets

Revente de sacs à ordures	Fr.	10'864.40
---------------------------	-----	-----------

Epuration des eaux

Taxes de raccordement au réseau des canalisations	Fr.	125'767.20
---	-----	------------

Service des eaux

Taxes de raccordement Derrie lai Bâme/Le Plane percé	Fr.	46'689.30
Recette d'investissement conduite Le Bois Français Chez Jeune Jean	Fr.	<u>6'481.50</u>

RECETTES D'INVESTISSEMENTS NETTES Fr. 522'215.85

BilanDettes

L'examen du bilan laisse apparaître un total des dettes à court terme de Fr. 6'034'265.58 et à long terme de Fr. 3'863'435.60, d'où un endettement total de Fr. 9'897'701.18 (sans les engagements vis-à-vis des fonds).

Durant l'exercice 2017, il a été procédé à des remboursements de la dette de l'ordre de Fr. 816'222.00, soit le 19.2% de la dette consolidée au 1^{er} janvier 2017. Il n'y a aucun rapport entre le montant des amortissements et les dépréciations. La vente de parcelles de la zone de viabilité du Plane percé/Derrie lai Bâme a connu un grand succès. Les taxes de raccordement permettent maintenant de diminuer la dette dans une large mesure soit, Fr. 117'040.00. A noter également qu'en raison des liquidités à disposition de la commune, une somme de Fr. 560'382.00 a été utilisée pour rembourser un emprunt qui arrivait à échéance.

Les dépréciations ordinaires s'élèvent à Fr. 122'115.00, soit le 1.82% de la valeur du patrimoine administratif au 31 décembre 2016 (Fr. 6'718'116.38). Si le taux de 2% n'est pas atteint, cela est dû au fait que différents investissements sont en cours et ne sont pour l'instant pas dépréciés (nouvelle halle de gymnastique, travaux de viabilité du Plane percé et de Derrie lai Bâme).

Au 1er janvier 2017, la dette communale s'élevait à Fr. 8'860'293.63, soit Fr. 7'280.45 par habitant (1217 habitants). Au 31 décembre 2017, elle s'élève à Fr. 9'897'701.18 soit Fr. 7'918.16 par habitant (1250 habitants).

Débiteurs

A fin 2017, les débiteurs de la commune représentent un montant de Fr. 367'900.45, soit Fr. 51'664.50 de plus qu'au bouclage 2016. La facturation des taxes communales se fait en fin d'année, Aussi, le solde des débiteurs au 31 décembre peut fluctuer de manière importante d'une année à l'autre sans être pour autant significatif.

Comptes transitoires

Les comptes transitoires 2016 ont fait l'objet d'une extourne durant l'année 2017.

Découvert

Le découvert provenant du compte des déchets est complètement résorbé à la fin de l'année 2017.

Cautionnements

La commune a, lors de la séance du Conseil général du 7 février 2006, accepté un cautionnement individuel de Fr. 131'000.00 en faveur du Centre de Loisirs des Franches-Montagnes à Saignelégier.

Lors de sa séance du 29 juin 2009, le Conseil général a approuvé un autre cautionnement de Fr. 204'000.00 en faveur du même centre pour le projet Saturne 3.

Les Bois, le 22 mai 2018

COMMUNE DES BOIS

Le Caissier :